

Décision du maire n° 2025 – 008
Remise en état grandes salles Maison Communale
Peintures

Madame le Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le budget 2025,

Considérant la nécessité de remettre en état les grandes salles qui se trouvent dans la Maison Communale suite à l'emménagement de l'école maternelle dans ses nouveaux locaux,

DÉCIDE

Article 1 :

Signature d'un devis avec la SARL DE GREGORIO, 9 Avenue Louis Anteriou 07800 LA VOULTE-SUR-RHÔNE,

pour la peinture dans les deux grandes salles pour un montant de 6200€ HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et sera publié sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée au comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 23 juin 2025.

Le Maire



Geneviève PEYRARD.

La Maire, certifie, sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :/...../.....